

Négociation QVT Ou avenant ARTT ?



TRIBUNE DE MARS 2020

UN JEU DE DUPES DE LA DIRECTION QUI JOUE AVEC LE FEU

Le Directeur général et son DRH ont décidé de faire de la négociation du nouvel accord QVT un exemple de ce que doit être la nouvelle relation « plus exigeante » de la Direction générale avec les personnels et leurs représentants syndicaux.

L'accord triennal initial sur la QVT a été prorogé jusqu'à fin juin 2020 avec notamment ses deux mesures expérimentales (semaine de 4 jours, plage unique de 7h à 20h)

Plusieurs organisations syndicales dont la **CFE-CGC** ont demandé que le prochain accord soit à durée indéterminée afin d'assurer la pérennisation de ces deux mesures dans le futur accord.

Profitant d'un rapport du Contrôleur général sur l'écrêtement des heures travaillées qui ne sont ni payées ni récupérées, notamment depuis la mise en place de ces mesures, la Direction n'hésite pas à faire preuve d'hypocrisie et de cynisme pour « imposer » des contreparties dans le nouvel accord QVT.

Ces contreparties constituent des remises en cause de certaines modalités de l'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT) de 2001.

Au menu indigeste de cette parodie de négociation figurent notamment l'augmentation de la déduction forfaitaire de la pause méridienne qui passerait de 30 à 45 minutes, sous peine de rétablir le badgeage, et l'annulation pure et simple des 15 minutes octroyées il y a 3 ans par la Direction en compensation du badgeage à l'écran sur l'ordinateur de son bureau et non plus dès l'entrée sur son lieu de travail.

Il vous faudra travailler une demi-heure de plus par jour pour obtenir le même décompte !!!

Motivation ou Frustration ?



TRIBUNE DE MARS 2020

Cette « négociation » percute une campagne d'évaluation annuelle professionnelle et de mesure de l'atteinte des objectifs individuels et collectifs pour déterminer le montant des PVO à verser qui questionne les personnels sur le positionnement de la Direction générale en tant que « tiers de confiance » à leur égard !!!

D'autant que les conditions de travail ne cessent de se dégrader.

La Direction se refuse à prendre en considération les syndicats représentatifs qui relaient auprès d'elle la protestation et l'indignation d'une catégorie grandissante des personnels, qui supportent de plus en plus mal cette régression sociale permanente et progressive dans tous les domaines.

Après les « augmentations » des taux de réalisations de vos PVO, voici les « réductions » de comptabilisation de votre temps de travail.

- Gel de la valeur du point,
- Baisse du taux de ma PVO
- Augmentation des cotisations
- Intéressement quasi-identique
 - Si je n'ai pas de points, ma rémunération baisse !!!

Pour GRANDIR ENSEMBLE, faut-il travailler plus pour gagner moins ?

Et dans quelles conditions ?

Votre espace de travail s'est-il amélioré ?

Les réorganisations ont-elles eu un impact positif sur votre déroulement de carrière ?

La bienveillance à votre égard est-elle en bonne voie ?

Avez-vous signé la pétition intersyndicale ?

 Notre site syndical internet <https://cdc.cfe-cgc.fr/>

 Téléchargez notre application Web : *L'Indispensable*

